

Règlement

Article 1. L'organisateur

L'*Astronomic Run* 5^{ème} édition est organisée le Samedi 10 septembre 2022 par l'association Beine Culture et Sports (BCS)

Article 2. Les courses

L'*Astronomic run* regroupe 3 courses et une animation Eveil Athlétique pour les plus jeunes :

- 18h Eveil Athlétique : découverte course de 8 min pour les U10 (2014/2015/2016)
- 18h15 Astronomic Kids Run - **1,1 km** pour les U12-Poussins (2012/2013)
- 18h30 Astronomic Kids Run - **2,2 km** pour les U14/U16-Benj/Minimes (2008 à 2011)

- 19h 10 km (2007 et avant)

Article 3. Participants et documents obligatoires

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés qui devront présenter :

➤ Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité au jour de la manifestation ; les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte) ne sont pas acceptées.

ATTENTION, les licences de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) ne sont plus acceptées depuis 2019.

➤ Ou un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

➤ Pour les enfants, le responsable légal doit donner son autorisation à la participation de son enfant, en plus du certificat médical. Document à télécharger sur le site d'inscription en ligne ou sur le site de la course (astronomic-run.fr) et à fournir le jour de la course.

Article 4. Inscription, tarifs

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site ledossard.com jusqu'au 8 septembre minuit.

<http://www.ledossard.com/evenements/>

Tarifs :

- 12€ pour la course adulte 10 km
- Gratuit pour les courses enfants

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. De plus, le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 5. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera à la salle polyvalente de Beine-Nauroy rue de Prunay :

- Le vendredi 9 septembre de 15h à 20h
- Le samedi 10 septembre de 15h à 18h

Article 6. Ravitaillement.

Un ravitaillement est assuré à l'arrivée pour l'ensemble des participants.

Article 7. Sécurité

Une équipe de secouristes sera présente sur les lieux pour assurer la sécurité des participants. Les concurrents doivent respecter les consignes des commissaires de courses ainsi que les balisages mis en place. Les coureurs doivent respecter le code de la route lors des traversées de route qu'emprunte le parcours. Des signaleurs seront positionnés à chaque croisement.

Article 8. Assurances

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, à titre individuel.

Article 9. Abandons

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un signaleur de course et lui remettre son dossard. L'organisation se chargera de le rapatrier.

Article 10. Annulation de l'épreuve.

Si l'épreuve venait à être annulée pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation ou un cas de force majeure, nous procéderons à un remboursement partiel de votre inscription.

Article 11. Récompenses

Une récompense sera remise aux cinq premiers scratch femmes et hommes toutes catégories confondues.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Tout coureur qui ne se présenterait pas à ce protocole serait considéré comme renonçant à toute récompense.

Tous les enfants participants seront récompensés.

Article 12. Droit à l'image

Le participant prend connaissance et accepte par la présente que les photos ou vidéos sur lesquelles il figure peuvent être utilisées par les organisateurs de l'Astronomic Run. Les photos ou vidéos pourront être publiées sur le site internet de l'association, la page Facebook et Instagram ainsi que sur le site des partenaires de l'évènement. En aucun cas, l'association ne cédera les photos ou vidéos à des tiers.

L'organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des courses (photos et vidéos). Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectifications

DRONES :

Les participants sont informés que:

Le jour de l'évènement, des aéronefs télé pilotés (drones) pourront être utilisés. Les participants pourront donc se trouver, au cours de tout ou partie de leur participation à l'évènement à moins de 30 mètres desdits aéronefs.

Article 13 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Article 14. Covid19



L'organisation mettra tout en œuvre pour limiter la propagation du virus. Votre santé est notre priorité.

- Si vous êtes malade, prévenez nous en amont et ne vous déplacez pas sur la manifestation. Nous vous rembourserons sans discussion.
- Seront mis à votre disposition des solutions hydro alcooliques aux toilettes ainsi que sur l'aire de ravitaillement.
- A l'arrivée, un sachet individuel vous sera remis en lieu et place de l'habituel ravitaillement. Nous souhaitons ainsi éviter les échanges et la stagnation dans la zone de ravitaillement.
- Les podiums, récompenses et le tirage au sort de la tombola auront lieu en extérieur.

Article 15. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.